Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502602-20261022-D2026_10_050-DE

COMMUNE de SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre à 20 H 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.
Date de convocation : 15/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 12 Votants : 12
Présents : COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël – GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LE BOLLOC'H Ludovic - LEPESANT Laurence - de LOISY Olivier - MACÉ Nicole – PLANCHENAULT Stéphane - POIRIER Pascal
Absent excusé :
Absente : PIGEON Myriam

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme GROVALET Marie** a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 h 16

D2026-10-050 : Salle multifonctions : Demande de subvention au Conseil Départemental

Vu la délibération D2026-07-36 du 2 juillet 2026 présentant le projet de création d'une salle multifonctions en prolongement de la salle des associations et des vestiaires, rue du Bocage, cadastrée section ZE n° 0014,
Vu la délibération D2026-08-042 du 27 août 2026 relative au coût de la maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération D2026-10-049 du 22 octobre 2026 relative à l'attribution des lots du marché de travaux,
Vu le dispositif Ambitions communes du Conseil Départemental permettant de financer des projets structurants pour les communes,
Vu le niveau de soutien en appui renforcé pouvant atteindre 70 % de subvention pour un montant plafonné à 200 000 €,
Vu l'estimatif des dépenses d'un montant de 164 836.56 € HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** la subvention Ambitions Communes auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation d'une salle multifonctions en continuité de la salle des Associations et des vestiaires du terrain de football,
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

MAIRIE de ST CHRISTOPHE DES BOIS * 35210 *

M. le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.